

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

Partie 5

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

SOMMAIRE

1. LE PROJET	3
2. ENVIRONNEMENT DU PROJET	4
3. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	5
3.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE CHANTIER	5
3.1.1 Incidences sur l'air	5
3.1.2 Incidences sur l'eau	5
3.1.3 Incidences en termes de bruit et vibrations	5
3.1.4 Incidences sur le trafic.....	6
3.1.5 Incidences en terme de déchets.....	6
3.1.6 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)	6
3.1.7 Prise en compte de la digue en phase chantier	6
3.2 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION	8
3.2.1 Incidences sur le paysage	8
3.2.2 Incidences sur le sol et le sous-sol	8
3.2.3 Incidences sur l'air	9
3.2.4 Incidences sur l'eau	10
3.2.5 Incidences en termes de bruit et de vibrations	11
3.2.6 Incidences sur le trafic.....	12
3.2.7 Incidences sur la luminosité	12
3.2.8 Incidences en termes de déchets.....	13
3.2.9 Incidences sur la santé humaine	14
3.2.10 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)	15
3.2.11 Evaluation des incidences Natura 2000	16
3.2.12 Analyse du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés	16
3.2.13 Gestion de l'énergie	17
3.3 COMPATIBILITÉ DU PROJET AUX PLANS ET SCHÉMAS DIRECTEURS	18
3.3.1 Compatibilité du site aux orientations du SDAGE et du SAGE	18
3.3.2 Plan de Protection de l'Atmosphère	18
3.3.3 Compatibilité du projet avec le Plan de Prévention et de gestion des déchets non dangereux de Corrèze (2014).....	18
3.3.4 Conformité du projet avec les PPRN et PPRT	18

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

1. LE PROJET

Le présent dossier est déposé dans le cadre de la création d'un entrepôt logistique sur la commune de Brive-La-Gaillarde.

Le site est situé au sein de la zone d'activité de Brive Ouest sur le territoire de la commune de Brive-La-Gaillarde dans le département de la Corrèze.

Le projet sera implanté sur un terrain de 96 160 m² environ et comprendra un bâtiment d'entreposage composé de 3 cellules pour une surface de bâtiment d'environ 31 400 m².

Le dépôt de permis de construire ainsi que la demande d'autorisation d'exploiter sont déposés au nom de la société IMMASET.



Photo aérienne de l'environnement de la parcelle d'implantation

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	--	--

2. ENVIRONNEMENT DU PROJET

Une synthèse de l'environnement du projet est présentée dans le tableau ci-dessous.

Milieu Physique	
Topographie	L'environnement du site présente une déclivité relativement importante.
Conditions climatiques	Pas de particularités de températures ou précipitations. Les vents dominants proviennent du Sud-Est et du quart Nord-Ouest.
Sismologie	Zone de sismicité très faible (zone 1)
Hydrologie - Hydrographie	Le site n'est pas implanté au sein de périmètres de protection de captages. Le réseau hydrographique aux environs du site est limité.
Schémas de gestion des eaux	La commune de Brive-La-Gaillarde est implantée au sein du périmètre d'un SAGE en cours d'élaboration. Aucun règlement n'est opposable à ce jour.
Air	La parcelle du site est en zone périurbaine. La pollution de l'air sera principalement due au trafic routier et aux industries.
Acoustique	Les principales sources sonores au voisinage du site sont : <ul style="list-style-type: none"> - les voies de circulation, - les entreprises environnantes.
Milieu Naturel	
Faune Flore	Absence d'habitats patrimoniaux identifiés. L'espace boisé sera préservé.
Zones protégées	Le site n'est pas implanté au sein d'une zone protégée (NATURA 2000, ZNIEFF, etc)
Patrimoine historique et paysager	
Paysage	L'environnement du site est essentiellement boisée et semi-industriel.
Pollution de sol	Le site d'implantation du projet est vierge de toutes activités industriels
Environnement humain	
Influence de l'Homme sur le milieu	L'habitation la plus proche est située à environ 120 m du site.
Urbanisme et Servitudes	La commune de Brive a approuvé son PLU modifié le 18 mai 2016. Le projet se trouve en zone UFz. Aucune servitude n'est identifiée à proximité du site.
Risques naturels et technologiques	
PPRN et PPRT	La commune dispose d'un PPRi approuvé le 27/07/2009 et révisé le 02/06/2016. La zone d'implantation du projet n'est pas située en zone inondable. La commune est concernée par le PPRT de Butagaz. Le projet est implanté à environ 2 km des zones d'effet.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

3. INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette partie a pour objectifs de déterminer les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet.

Dans cette partie et conformément à la forme demandée par le livre 1er du code de l'environnement – Partie réglementaire, l'étude d'incidence a été proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement.

Cette analyse est suivie pour chaque aspect, des mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet.

3.1 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EN PHASE CHANTIER

Le projet sera certifié BREEAM niveau Very Good. Le BREEAM (« Building Research Establishment Environmental Assessment Method », ou la méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments) est le standard de certification bâtiment le plus répandu à travers le monde.

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs d'un chantier sont de :

- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier,
- limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier,
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge.

3.1.1 Incidences sur l'air

Les rejets atmosphériques en phase chantier seront constitués des gaz d'échappement des véhicules. Les mesures en place seront la limitation de la vitesse de circulation et l'arrêt des moteurs lorsque leur fonctionnement n'est pas nécessaire.

3.1.2 Incidences sur l'eau

En phase chantier, et dans le mois du démarrage, les réseaux EP toiture et voiries seront réalisés en priorité pour permettre de traiter et récupérer les eaux pluviales.

Les produits dangereux ne sont pas ou très peu utilisés sur le chantier. Les huiles utilisées pour le décoffrage ou pour les engins de chantier seront stockées dans des espaces protégés et fermés. Le remplissage des véhicules de chantier se fera principalement pendant la phase des terrassements et sera fait par un prestataire extérieur. Une zone étanche sera prévue sur le chantier pour le remplissage.

3.1.3 Incidences en termes de bruit et vibrations

Le bruit et les vibrations seront liés aux véhicules de chantier. Les travaux auront lieu en journée et les véhicules seront limités au nombre nécessaire.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

3.1.4 Incidences sur le trafic

En phase chantier, le trafic généré par les travaux représentera une faible part du trafic de la zone. La phase travaux n'aura donc pas d'effets significatifs sur le trafic.

3.1.5 Incidences en terme de déchets

Un plan de chantier sera élaboré permettant la localisation claire des zones de stockage de matériaux, de maintenance et de collecte des déchets.

Un tri sélectif des déchets de chantiers (essentiellement palettes / cartons / aciers) sera mis en place avec un prestataire extérieur permettant de valoriser l'ensemble des déchets évacués.

3.1.6 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)

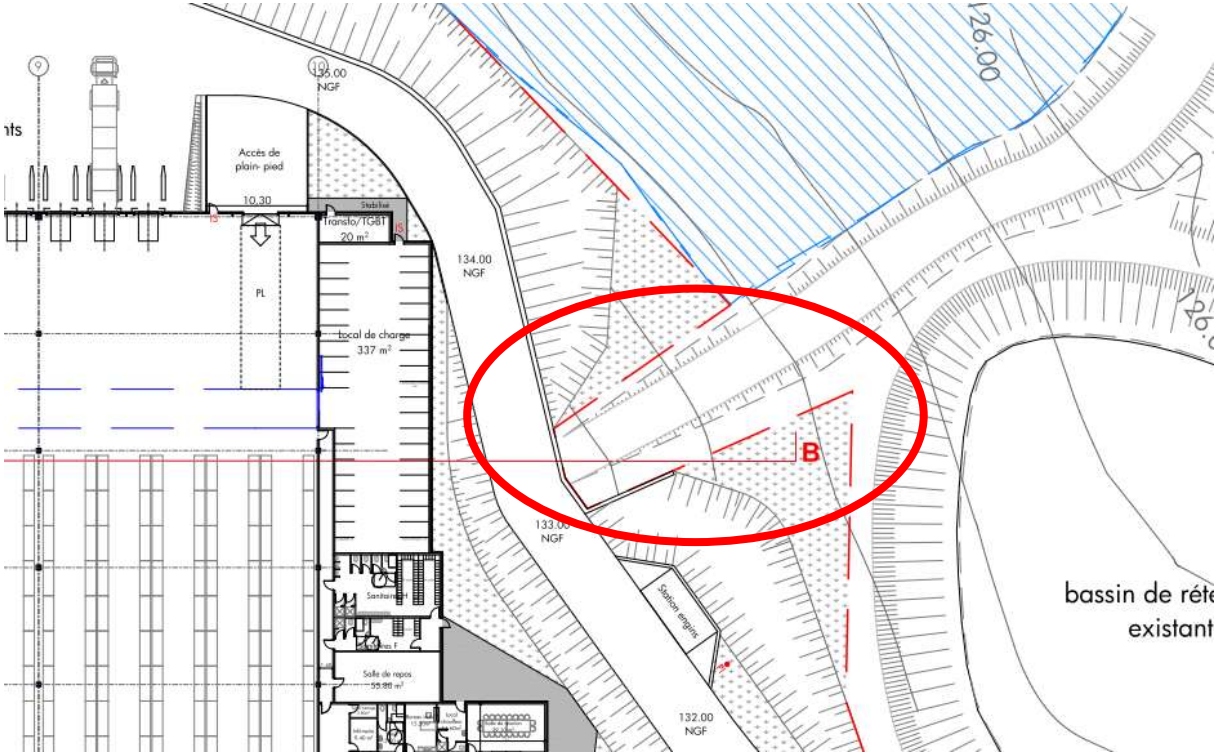
Dans la démarche de prise en compte de l'environnement dans la phase chantier et sur la base des actions prises pour la ZAC, des mesures sont mises en place pour le projet afin de protéger la biodiversité.

- Le chantier est clôturé.
- Les matériaux susceptibles d'être emportés par le vent (déblais, remblais...) sont stockés dans une zone protégée.
- L'ensemble des travaux de préparation de terrain sont réalisés en dehors de la principale période d'activité de la faune, soit en dehors de mars-août.
- La terre est stockée sous forme de merlons sur une épaisseur maximale de 2 m afin de maintenir le fonctionnement biologique de la terre végétale.
- Humidifier la couche superficielle du sol lors d'épisodes secs afin de limiter la dispersion de poussières pouvant provoquer une dégradation des populations floristiques et entomologiques environnantes.
- Veiller au bon état mécanique des engins de chantier.

3.1.7 Prise en compte de la digue en phase chantier

Les phases de terrassement et d'aménagement de la plateforme comprendront la réalisation d'un ouvrage de soutènement autour de la digue existante. Nous rappelons que la digue n'est pas incluse dans le projet IMMASET et que les limites de l'établissement ont été définies de telle sorte que la digue soit contournée. Elle sera conservée en l'état et non impactée par les travaux.

Zoom sur la zone concernée :



IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

3.2 INCIDENCES NOTABLES DU PROJET EN PHASE EXPLOITATION

Le projet n'étant pas soumis à étude d'impacts, les incidences sont proportionnées pour le projet. Les thématiques relevées à enjeu sont notamment les suivantes :

- Paysage
- Eau
- Bruit et vibrations
- Trafic
- Déchets

3.2.1 Incidences sur le paysage

3.2.1.1 Description et incidences

Le paysage de la zone d'étude est marqué par des zones agricoles et des zones boisées et également par les installations de la ZAC.

Les terrains du projet sont situés dans le prolongement de la ZAC. Les autres bâtiments liés à l'aménagement de la ZAC feront office de barrières visuelles. Par ailleurs les zones boisées à l'Ouest et au Sud du site feront également office de barrières visuelles naturelles.

Dans le cadre de l'étude de la ZAC, le volet paysager a fait l'objet d'un soin particulier puisque la ZAC dans sa globalité représente une évolution majeure de l'environnement.

L'objectif est d'intégrer le projet aux bâtiments existants, et d'utiliser des matériaux rappelant les matériaux naturels locaux (aspect pierre du Limousin,...).

3.2.1.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

Dès sa conception, le projet est étudié afin d'être intégré au mieux dans son environnement via notamment, le travail sur l'intégration paysagère par les architectes.

L'ensemble de l'établissement sera clos par une clôture qui s'intégrera dans l'aménagement de la zone d'activité.

Des aménagements paysagers des voies d'accès et des espaces verts seront réalisés. Un soin particulier sera apporté au traitement architectural des façades (choix des couleurs, matériaux etc). Une attention particulière sera portée sur le côté Nord-Ouest du projet afin de réduire l'impact du projet vis-à-vis des habitations. Des arbres de hautes tiges seront plantés en ce sens.

3.2.2 Incidences sur le sol et le sous-sol

Sans objet – Absence de rejets dans le sol en fonctionnement normal du site. La gestion des eaux pluviales est maîtrisée pour éviter tout risque de pollution.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	--	--

3.2.3 Incidences sur l'air

3.2.3.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus

Les seules sources de rejets atmosphériques seront liées :

- au fonctionnement discontinu de la zone de charge des batteries (dégagement d'hydrogène) ;
- à l'installation sprinkler alimentée au fuel, laquelle ne fonctionne pas en phase normale d'exploitation (1 essai hebdomadaire) ;
- à l'envol de matériaux légers (hors précautions indiquées) ;
- aux rejets de gaz de combustion de la chaufferie : gaz naturel pour le chauffage ;
- aux fluides des groupes froids (si non-étanchéité du circuit) ;
- aux gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site.

Les activités exercées dans les cellules du bâtiment ne seront pas à l'origine de dégagement de fumées ni de poussières ou d'odeurs.

Les rejets se résument à des gaz de combustion contenant du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et des oxydes d'azote.

3.2.3.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

➤ Hydrogène

Dans les locaux de charge, la ventilation sera assurée par ventilation mécanique et un système de détection d'hydrogène sera prévu.

Rappel : Le rejet d'hydrogène dans l'environnement est sans conséquence (pas de toxicité).

➤ Gaz de combustion

La principale mesure pour la protection de la qualité de l'atmosphère est l'entretien régulier des installations notamment les chaudières.

➤ Fluides frigorigènes

Les fluides frigorigènes de type HCFC ou HFC dans les équipements frigorifiques et climatiques seront intégralement récupérés.

Cette récupération intervient lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation et de la mise au rebut des équipements. Toute intervention nécessitant une vidange du circuit est réalisée par une société agréée.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

➤ Gaz d'échappement

Afin de réduire les rejets atmosphériques liés aux poids-lourds, les mesures suivantes seront prises :

- les camions seront à l'arrêt pendant les périodes de chargement / déchargement,
- la vitesse de circulation sera réduite.

3.2.4 Incidences sur l'eau

3.2.4.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus

Il n'y aura pas d'eaux industrielles sur le site (seules les eaux de lavages des sols pourront rejetées dans le réseau d'eaux usées mais les quantités seront très faibles). Les seules eaux susceptibles d'être polluées sont les eaux pluviales de voiries.

3.2.4.2 Description et incidences

➤ Origine de l'eau

Le site sera raccordé au réseau de distribution public. Le réseau AEP sera l'alimentation en eau potable et servira à alimenter les sanitaires.

Protection contre les retours d'eau : le réseau d'eau potable, hors réseau incendie, sera équipé de dispositifs empêchant les retours d'eau dans le réseau public au moyen de disconnecteurs.

➤ Eaux usées :

La consommation d'eau à usage domestique est estimée à 75 litres par personne et par jour. La consommation en eau est ainsi estimée à environ 7,8 m³ par jour pour un effectif de 105 personnes sur site. La consommation domestique annuelle est estimée à environ 1 716 m³, (sur la base de 220 jours travaillés par an).

Nota : il n'y aura pas de forage sur le site.

➤ Essais incendie :

La consommation d'eau nécessaire aux essais de poteaux incendie internes et de RIA n'excédera pas quelques mètres cubes, deux fois par an. Cette eau ne sera pas polluée et sera rejetée avec les eaux pluviales de voiries après essais.

➤ Eaux pluviales :

Les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées.

Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Ces eaux sont généralement trop concentrées, pour ces paramètres, pour envisager un rejet direct dans le milieu naturel.

Les voiries et parkings représentent une surface imperméabilisée d'environ 20 600 m².

Un séparateur hydrocarbures sera mise en place afin de traiter les eaux de voiries et garantir un rejet en hydrocarbures inférieur à 5 mg/l.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

3.2.4.3 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

La collecte et le devenir des eaux différeront selon la nature de celle-ci :

Les **eaux pluviales provenant des voiries** du site pouvant être potentiellement polluées par des hydrocarbures, seront dirigées vers le séparateur hydrocarbure. En sortie de site sera positionnée une vanne de barrage pour confiner des eaux d'extinction d'incendie, et les éventuels déversements accidentels. Les eaux rejoignent ensuite le réseau de la ZAC via **le bassin de rétention de la ZAC**.

Le débourbeur séparateur à hydrocarbures certifié NF, équipé d'un obturateur automatique sera équipé d'une alarme hydrocarbures suivant la norme EN 858.

Les **eaux pluviales de toiture des bâtiments** exemptes de pollution, seront dirigées vers le bassin rétention de la ZAC.

A l'échelle du projet, le coefficient de ruissellement est inférieur à 60%. Ainsi l'article 3 de l'arrêté Loi sur l'eau du 1^{er} mars 2005 est respecté.

Les eaux usées du site seront rejetées dans le réseau d'assainissement public.

3.2.5 Incidences en termes de bruit et de vibrations

3.2.5.1 Description et incidences

➤ Sources de bruit dans l'environnement

Le projet d'implantation de la plateforme logistique est situé au niveau d'une Zone d'activités dont les terrains objet du dossier sont les derniers à bâtir.

Sur ce site, les sources de bruit identifiées sont associées à la circulation automobile des axes voisins, et de la zone d'activité.

➤ Sources de bruit en fonctionnement

Seule la circulation de camions se fera à l'extérieur. Toutes les autres activités de manutention, se feront à l'intérieur des bâtiments.

Les sources sonores dues à l'activité seront les suivantes :

- Les allers et venues des camions de livraisons,
- Le groupe sprinkler (dont le démarrage est exceptionnel ou pour essais),
- Les compacteurs à déchets (le cas échéant).

Nota: l'impact de la chaufferie est jugée négligeable étant donné la faible taille de l'installation et son emplacement dans un local dédié.

Le site ne fait pas usage d'équipements bruyants de type sirènes, mégaphones... à l'exception des alertes de sécurité (alarme incendie, anti-intrusion...).

➤ Vibrations

Il s'agira de vibrations transmises par la circulation des camions sur la voirie conçue pour supporter un trafic poids lourds. Peu d'effets attendus.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	--	--

3.2.6 Incidences sur le trafic

3.2.6.1 Description et incidences

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront par voie routière.

Type de véhicules	Rotation – Trafic moyen	Horaires
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	100 / jour	Du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00
Camions/poids-lourds (réceptions/expéditions)	90 / jour	Du lundi au vendredi Réception externe : 7h à 16h Flotte interne : <ul style="list-style-type: none"> • Départ de 5 h à 8h et de 20h à minuit, • Retour de 3h à 6h et de 14h à 18h.

La plateforme logistique est à proximité immédiate de l'autoroute A20. Les poids lourds ne seront pas amenés à traverser des zones résidentielles.

3.2.6.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

Des consignes seront établies et communiquées aux chauffeurs et aux personnels du site. Ces consignes seront inscrites à l'entrée du site.

L'essentiel des poids lourds emprunteront les grands axes routiers alentours limitant ainsi les nuisances en termes de gestion du trafic routier. Ces véhicules ne passent pas en zones habitées.

3.2.7 Incidences sur la luminosité

3.2.7.1 Description et incidences

Des lampes dirigées vers les voies et parkings assureront l'éclairage et la sécurité pour les déplacements sur le site en période nocturne. Cet éclairage sera d'une puissance équivalente à des lampadaires implantés sur la voirie publique.

Les éclairages seront uniquement orientés vers les installations du site et non pas vers le milieu naturel.

Certaines zones pourront être équipées de détecteur de mouvement pour asservir l'éclairage au passage des employés.

3.2.7.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

Les éclairages extérieurs seront limités aux exigences de sécurité des personnes et à la réalisation des rondes de surveillance, et seront réglés afin qu'ils éclairent uniquement les aires de circulation internes du site, sans créer d'éblouissements sur les aires de circulation externes à l'établissement et sans impact significatif pour le voisinage.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	--	--

3.2.8 Incidences en termes de déchets

3.2.8.1 Description et incidences

En matière de déchet, les quantités générées sur le site seront en majeure partie constituées de déchets valorisables (cartons, papiers, bois des palettes).

Déchets d'emballages : palettes, films plastiques, cartons.

Autres déchets banals :

- déchets provenant des corbeilles de bureaux (les papiers seront collectés dans des corbeilles spécifiques),
- chiffons...

Déchets spéciaux :

- huiles usées (volume très limité),
- batteries,
- fluide frigorigène en cas de vidange des éventuels groupes froids,
- tubes néons.

3.2.8.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

➤ Organisation

Un secteur en zone préparation sera identifié et sera réservé au tri des matériaux en fonction de leur recyclabilité, des quantités produites et des filières de recyclage disponibles localement.

➤ Recherche de filière de valorisation ou d'élimination des déchets

Les bennes ou compacteurs sont destinés à collecter :

- ❖ Les déchets d'emballages valorisables (papier, carton, plastique, bois...) et déchets banals non souillés (métaux...) ; les moyens en place permettront le tri à la source. Les matériaux collectés peuvent alors être envoyés au centre de recyclage par le collecteur. Les déchets seront stockés sous forme de balles (cartons et films plastiques) ou dans des bennes pour le DIB notamment.
- ❖ Les déchets non valorisables destinés à l'élimination.

Les déchets valorisables seront repris par un professionnel de la récupération, pour être triés et mis en lots, ou directement envoyés en recyclage (papeterie, transformation du plastique...).

Sur le site, la formation du personnel permettra d'orienter correctement les déchets, en évitant les mélanges de résidus incompatibles.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

De nombreux sites de tri de déchets banals sont en activité. L'agrément des sites retenus pour la récupération des emballages industriels devra être vérifié.

Un registre des déchets sera tenu à jour par l'exploitant afin de suivre les flux et le devenir des déchets.

3.2.9 Incidences sur la santé humaine

3.2.9.1 Estimation des types et des quantités de résidus et d'émission attendus

Le bâtiment sera implanté à l'écart des habitations. La distance entre le projet et l'habitation la plus proche est d'environ 120 m au Nord du site.

Compte tenu des distances d'éloignement et des futures activités réalisées sur le site, ainsi que des dispositions techniques et organisationnelles mises en œuvre, les émissions associées aux activités de l'établissement seront maintenues dans les limites réglementaires.

3.2.9.2 Description et incidences

➤ Identification des dangers

L'ensemble des effets potentiels du projet a été étudié dans les paragraphes correspondants de l'étude d'incidences, relatifs à l'eau, à l'air, au bruit, à la gestion des déchets.

Le projet a des effets très limités sur la santé des riverains. En effet, d'une part, ce projet ne présente pas de risques sanitaires sur son environnement, et d'autre part, de la même façon que le projet a été élaboré dans le souci de respecter les principes de précaution vis à vis de l'environnement, les mêmes règles concourent à minimiser les effets du projet sur la santé.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	--	--

3.2.10 Incidences pour l'environnement (milieux naturels – faune flore)

D'après l'état des lieux dressé, peu d'enjeux ont été identifiés pour les sujets faune flore.

Le boisement au sud présente un intérêt de conservation par la présence de grands et anciens spécimens. Ce boisement sera préservé par le projet. Aucun boisement ne sera détruit.

Le Rieu-Tort, rivière s'écoulant à proximité des terrains du projet est considéré comme un réservoir de biodiversité par le SRCE. La Ripisylve sera conservé et les terrains proches de la rivière seront conservés.

Les démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) a été adoptée pour la conception du projet.

Eviter : le projet est conçu afin de ne pas impacter le boisement Sud et le Rieu Tort. Ces zones sensibles et présentant un intérêt écologique ne seront pas atteintes par le projet. Le balisage du boisement en phase travaux est prévu pour éviter le débordement de l'emprise travaux. La préservation de la continuité écologique aquatique matérialisée par le réseau hydrographique (Rieu-Tort) sera assurée par la conservation de la ripisylve et une distance conservatoire de 5 m par rapport au cours d'eau.

Réduire : Afin de réduire les impacts sur la faune avoisinante, les premières étapes des travaux qui peuvent apporter le plus de nuisances aux espèces présentes autour du site seront débutées sur la période septembre à mars.

Compensation : des milieux favorables à l'implantation de la faune seront créés : plantation d'arbres notamment. Comme détaillé dans la partie « Incidences sur le paysage », un travail est fait pour réaliser une bonne intégration paysagère du projet. L'ensemble des aménagements réalisés sur site contribueront au maintien de la biodiversité et à la création de zones d'habitat ou de transit pour les espèces. Une haie d'arbres de hautes tiges sera mise en place sur le côté Nord-Ouest.

Accompagnement : des mesures d'accompagnement seront également prises en phase chantier :

- Nettoyage des engins hors-site,
- Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle,
- Mise à disposition d'un kit anti-pollution.

De plus au regard de l'environnement (présence de l'espace boisé et de la rivière), une mare sera créée afin de créer un espace favorable.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	--	--

3.2.11 Evaluation des incidences Natura 2000

3.2.11.1 Présentation des zones Natura 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches sont les suivantes :

N° de la NATURA 2000	Nom	Surface	Localisation
FR7401119	Pelouses calcicoles et forêts du Causse corrézien	140 ha	A 4,5 km au Sud du site
FR7401111	Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/2	927 ha	A 1,5 km à l'Ouest du site

3.2.11.2 Impacts du projet

L'ensemble des points présentés dans l'étude d'incidences et la notice d'incidence permet d'affirmer que le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts négatifs sur les zones Natura 2000 identifiées.

3.2.12 Analyse du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés

3.2.12.1 Effets cumulés potentiels

Le site sera implanté au sein de la ZAC PEBO dont les autres lots sont déjà bâtis. Il n'y a pas d'autres projets connus dans l'environnement.

Les effets cumulés potentiels du projet et ses futurs voisins sur l'environnement concernent essentiellement pour les aspects suivants :

❖ Trafic

Les effets sont susceptibles d'être cumulés en termes de trafic de véhicules à l'intérieur de la ZAC. La zone ayant été aménagée pour recevoir des activités, les voiries sont aménagées en conséquence.

❖ Bruit

Les sites sont situés à proximité l'autoroute A20 et les poids-lourds éviteront les passages dans des zones habitées.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

3.2.13 Gestion de l'énergie

L'énergie nécessaire au fonctionnement des activités de logistique et d'entreposage est utilisée pour :

- La circulation des camions : cet aspect n'est pas traité dans ce dossier. Il doit être vu de façon globale dans le cadre des programmes de développement des transports de marchandises : route, fer, voie fluviale, ...

La plateforme logistique sera raccordée au réseau routier uniquement.

- La manutention des marchandises dans les bâtiments : elle se fait par chariots élévateurs à moteurs électriques. Ces chariots sont étudiés au stade de la conception pour limiter leur consommation énergétique.
- les bureaux et locaux sociaux sont chauffés à 19°C en hiver. Ils seront isolés thermiquement. Les cellules comportent un chauffage assurant le hors gel. Les façades et les toitures seront isolées.

Les dispositions prévues pour permettre de limiter la consommation énergétique du bâtiment sont les suivantes :

- Mise en place de sous comptage pour suivre les consommations électriques,
- Utilisation de luminaires à faible consommation (LED) dans l'ensemble des locaux,
- Mise en œuvre d'une régulation permettant un abaissement de la température la nuit et les weekends,
- Mise en place de dispositifs permettant de moduler l'intensité de l'éclairage selon la luminosité extérieure,
- Détection de présence pour l'éclairage des locaux sociaux, circulation et entrepôt. L'éclairage dans l'entrepôt sera modulé selon la luminosité,
- Isolation adaptée des locaux. Et respect de la réglementation RT 2012 pour les bureaux

Le projet prévoit une certification BREEAM « Very Good » comme présenté précédemment. Cette démarche concourt à la mise en place d'actions afin de réduire les consommations d'énergie.

IMMASSET	Installations classées pour la protection de L'environnement	Résumé non technique de l'étude d'incidences
----------	---	---

3.3 COMPATIBILITÉ DU PROJET AUX PLANS ET SCHÉMAS DIRECTEURS

3.3.1 Compatibilité du site aux orientations du SDAGE et du SAGE

La conformité du projet au SDAGE a été réalisée dans le cadre de l'Etude d'Incidences. La commune de Brive-La-Gaillarde est implantée au sein du périmètre du SAGE Vézère-Corrèze en cours d'élaboration à date de rédaction du présent dossier.

3.3.2 Plan de Protection de l'Atmosphère

La commune de Brive-La-Gaillarde n'est pas inscrite dans un Plan de Protection de l'Atmosphère.

3.3.3 Compatibilité du projet avec le Plan de Prévention et de gestion des déchets non dangereux de Corrèze (2014)

➤ Exploitation de la plateforme logistique :

Comme présenté dans la partie déchet de ce dossier, l'exploitant apportera une attention particulière au tri et à la valorisation des déchets.

Chaque type de déchets émis sera identifié et collecté dans des conteneurs spécifiques pour ensuite suivre la filière de valorisation adaptée à sa nature. Ainsi, les déchets suivants seront triés puis valorisés : papiers, cartons, plastiques, batteries, boues de curage des séparateurs hydrocarbures...

3.3.4 Conformité du projet avec les PPRN et PPRT

La commune de Brive-La-Gaillarde n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Aucun plan de prévention des risques technologiques n'a été réalisé sur la commune.